

## L'ESSENTIEL du rapport

# Les ressources pédagogiques dans les lycées à l'heure du numérique

Le CESER de Bourgogne-Franche-Comté a été saisi par la présidente de Région des questions suivantes : quelles ressources pédagogiques dans le lycée de demain ? Quelle place pour le papier et le numérique, selon quels schémas d'organisation pédagogique ?

Quel modèle économique pour le financement de ces ressources ? Comment financer ces outils, en incluant pour le volet numérique les questions d'infrastructures, de matériel, de contenu et de maintenance, dans le respect des dispositions législatives en vigueur ?

Cette saisine s'inscrit à la croisée de plusieurs transitions : diversification des supports pédagogiques utilisés en classe, réforme des lycées effective à la rentrée 2019. La réponse du CESER vise à éclairer l'Exécutif dans la préparation budgétaire à venir.

Le numérique éducatif est un sujet complexe mobilisant de forts enjeux à la fois techniques et sociétaux : éducatifs, éthiques, économiques, environnementaux, sanitaires, territoriaux et sociaux.

Il interroge en outre sur la cohérence des politiques publiques menées à différentes échelles et sur la pérennité des outils pédagogiques au regard de la rapidité des évolutions technologiques.

Le CESER a choisi de confronter l'intention affichée par les pouvoirs publics, les perceptions liées à la pratique des acteurs de terrain et le regard de la recherche.

Le rapport développe tout d'abord la complexité du sujet du numérique et le rôle grandissant de la Région. En effet, le numérique s'inscrit dans un contexte d'évolutions sociétales et technologiques rapides. Au-delà des termes utilisés de façon immodérée sur la "culture" ou la "génération numérique", la montée en puissance des usages numériques suscite également des interrogations multiples en termes d'impacts sur l'environnement ou la santé, voire des doutes sur l'efficacité de long terme du numérique sur des apprentissages. En matière de numérique éducatif, la Région joue un rôle grandissant et s'est impliquée dans une gouvernance large au côté des autres pouvoirs publics : État, autorités académiques et collectivités territoriales.

Se pose également la question du modèle éducatif en région et de sa mise en œuvre. Si le sujet du numérique fait débat, pour autant, il est indispensable de préparer les apprenants et élèves aux "compétences du 21<sup>e</sup> siècle". Le rapport met en évidence la multiplicité des paramètres à prendre en compte par la Région : qualité des infrastructures (en lien avec l'élaboration de la 1<sup>re</sup> Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique), simplicité d'utilisation des outils pédagogiques, harmonisation des contenus entre les formats papier et numérique, garantie de la légalité de l'utilisation des sites contenus pour certains manuels "enrichis".



Claudine Orsaczek et Élise Moreau sont les rapporteuses de cet avis. Claudine Orsaczek représente la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) et Élise Moreau la Ligue de l'Enseignement de Bourgogne-Franche-Comté. Elles sont toutes deux membres du collège des organismes et associations participant à la vie collective de la région.

Ce rapport est également en ligne sur :

[www.ceser.bourgognefranche-comte.fr](http://www.ceser.bourgognefranche-comte.fr)

Rubrique

**Les Publications**



## LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PASSAGE AU NUMÉRIQUE

Le CESER identifie un socle de principes fondamentaux pour la future politique du numérique éducatif régional :

- Assurer une continuité des politiques engagées dans le numérique éducatif et maintenir une cohésion / cohérence des outils.
- Maintenir la gratuité de l'accès aux ressources scolaires, garantir l'équité pour les familles et l'égalité pour tous les élèves.
- Rechercher une stratégie régionale partagée.
- Assurer la maintenance informatique.
- Garantir la sécurité informatique.
- Prendre en compte les impacts du numérique sur la santé et l'environnement.
- Ne pas négliger que le support papier demeure un outil essentiel au regard des apprentissages.

## LES RECOMMANDATIONS DU CESER

### En matière d'investissement

#### Consolider l'existant

- Veiller, en lien avec le rectorat, à une politique d'investissement équilibrée autour de cinq piliers : matériel, infrastructure, ressources pédagogiques, formation et accompagnement des enseignants.
- Mettre en œuvre les conditions de développement et d'évolution du futur Espace numérique de travail (ENT) : accessibilité, temps d'accès, organisation des plannings...
- Assurer un suivi approfondi du projet de "banque de ressources numériques", initié entre cinq régions en France (Centre-Val de Loire, Grand-Est, Île-de-France, Nouvelle Aquitaine et Occitanie) et la centrale d'achat Epsilon.

#### Développer le numérique éducatif

Le temps restreint, le budget contraint, le manque de recul sur le sujet et les questionnements en cours ne doivent pas conduire la Région à un changement radical et uniforme. Le CESER a identifié 2 pistes, non exhaustives.

- Opter pour un plan d'équipement personnel et mobile des élèves de seconde.

- Dans le cadre de l'autonomie des établissements, accompagner les projets pédagogiques des Établissements publics locaux d'enseignement (EPL) volontaires pour une pratique renforcée du numérique.

Ces investissements nécessitent de trouver de nouvelles sources de financement. Le CESER suggère d'approfondir la question du financement en s'appuyant sur les échanges de pratiques avec Régions de France et faire remonter auprès du gouvernement la question du financement des équipements personnels mobiles.

#### Accompagner la mise en place du numérique

- En matière de sensibilisation au "trop d'écran" : évaluer, en lien avec les utilisateurs, la portée des actions existantes pour identifier les risques et renforcer l'adaptation des dispositifs aux besoins et aux usages.
- Soutenir les demandes des enseignants en matière de compétences techniques, en travaillant sur l'adaptation des formations aux besoins individuels, aux matières enseignées, ainsi que sur les conditions de visibilité des dispositifs existants.
- Instaurer une stratégie partenariale avec les différents échelons de collectivités, notamment pour assurer un relais partagé des différentes orientations entre l'échelon national et local.
- Engager en région une réflexion approfondie de nature sociétale avec les acteurs concernés (chefs d'établissements, représentants des parents d'élèves, médecins) sur les enjeux de santé et du numérique, sur les enjeux éthiques, sur l'évaluation de l'efficacité pédagogique du numérique.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du 30 avril 2019.

À SUIVRE...